



Madame la Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de réforme de la Fonction publique porté par votre gouvernement remet en cause les instances de dialogue social en supprimant la quasi totalité des compétences des commissions paritaires et en permettant une diminution du nombre des CHSCT avec les CT. D'ailleurs, il est prévu que les CAP ne seront plus consultées sur aucun acte de gestion. Les agents n'auront plus de représentants pour les protéger des erreurs, de l'opacité et de l'arbitraire de l'administration ! Quant à la disparition des CHSCT, cette dernière aura juste pour finalité d'entraver le contrôle par les représentants des personnels des obligations de la hiérarchie en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est tout simplement contraire au Statut qui prévoit la participation des fonctionnaires par l'intermédiaire de leurs représentants, à l'organisation des services publics. Il s'agit d'une remise en cause unilatérale par le gouvernement de plusieurs accords largement majoritaires lors de la dernière décennie (accords de Bercy en 2008, accord de 2009 sur la santé au travail, accord de 2012 sur les non titulaires, accord de 2013 sur les RPS).

Madame la ministre, votre attitude vis-à-vis des OS représentatives des personnels pénitentiaires est tout aussi scandaleuse et déplorable. Vous êtes :

Sourde face aux demandes légitimes des personnels de terrain,

Sourde face à la plate-forme revendicative portée par l'entente syndicale,

Sourde face aux malaises de vos agents de tous corps et tous grades qui se mobilisent un peu partout en France pour dénoncer ce mal-être,

Arrêtez de faire la sourde oreille face à cette volonté de changement et d'amélioration du devenir de nombreux agents...Votre surdité ne fait qu'illustrer votre désintérêt pour le rôle joué par nos organisations et celui que vous portez aux pénitentiaires.